



RELATIONS ENTRE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET OUTILS D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉTAT

CONTEXTE ET OBJECTIFS

REDÉFINIR LES RELATIONS ENTRE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES OUTILS D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉTAT

Au 1^{er} janvier 2016, ont été créés la Métropole du Grand Paris (MGP) et ses 12 Établissements Publics Territoriaux (EPT) ainsi que les 17 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le cadre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI). Chacune de ces nouvelles institutions aura à définir son « intérêt à agir » dans le cadre des compétences fixées par la loi, y compris en matière d'aménagement.

La loi NOTRe apporte une clarification des responsabilités en aménagement, mais beaucoup de questions restent en suspens quant à la traduction opérationnelle :

- la création de l'établissement public Grand Paris Aménagement (GPA) par le décret du 31 juillet 2015 et la fusion des EPA Plaine de France et ORSA avec Grand Paris Aménagement ;
- la création de nouveaux outils à vocation opérationnelle (OIN multi-sites ; Contrats d'Intérêt National ; proposition de prise de participation de GPA dans des SEMOP ou SPLA ; etc.) ;
- la question du devenir à plus long terme des autres EPA franciliens (EPADESA, EPAMARNE, EPAMSA...) ;
- la création, le 1^{er} janvier 2016, d'un établissement public foncier régional unique issu de la fusion de l'EPFIF et des trois EPF départementaux préexistants ;
- l'articulation avec l'action des Epl existantes, aujourd'hui principal contributeur à la production de logements en région Île-de-France.

Le double objectif du groupe de travail est :

- de redéfinir **d'une part les relations entre les collectivités territoriales et l'Etat dans le domaine de l'aménagement** (nouvelles modalités de contractualisation, nouvelles procédures et outils opérationnels, partenariat technique et financier à revisiter, etc.) ;
- de **contribuer d'autre part à la définition par les nouvelles institutions (MGP, EPT, EPCI) de leur champ d'intervention et des modalités d'action en matière d'aménagement.**

ÉLUS PILOTES

<i>Patrick Braouezec</i>	Président de l'EPT Plaine Commune
<i>Gérard Cosme</i>	Maire du Pré-Saint-Gervais
<i>Patrick Jarry</i>	Maire de Nanterre – Président de Paris Métropole
<i>Hervé Marseille</i>	Maire de Meudon
<i>François Martinache</i>	Adjoint au maire de Neuilly-Plaisance